

#3ème trimestre 2023

ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

Autour du cours d'eau Saint-Antoine : Opérations de génie civil du pont définitif, étanchéité, réalisation de réseaux secs et humides, enrobés de la voirie du pont et des abords.

Route de contournement : Fin de la réalisation des parois clouées, terrassement de plateforme et pied de parois, réalisation bassin de rétention, démarrage du creusement du tunnel (tête amont).

LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES



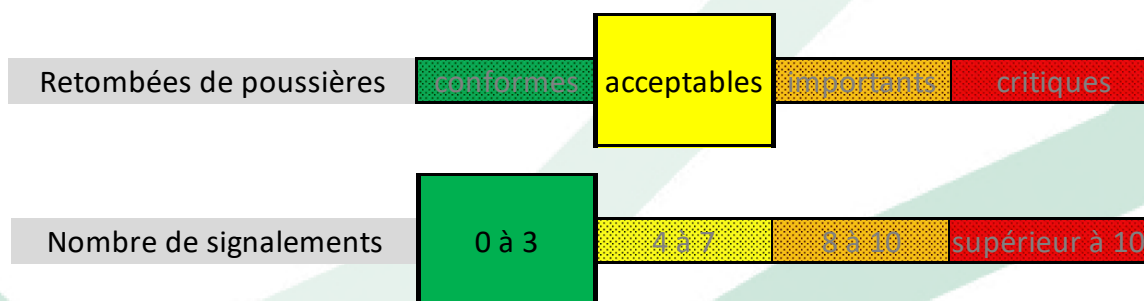
Méthode de mesure des retombées de poussières selon la norme NF X 43-014 : Suivi en continu par prélèvement sur jauges pendant une durée de 1 mois, analyse de la quantité de poussières collectées

#3^{ème} trimestre 2023

APPRECIATION GENERALE SUR LES EMISSIONS DE POUSSIÈRES

Quelques dépassements de la valeur seuil observés sur le 3^{ème} trimestre 2023.

Deux signalements rapportés par des riverains concernant la route de contournement, évolution à la baisse.



SYNTHESE DES MESURES

ANNEE 2023	Juillet 2023	Août 2023	Septembre 2023
Conformité des valeurs mesurées (% de valeurs sous la référence de 500 mg/m ² .jour) (1)	100 %	89 %	56 %
Nombre de signalements de riverains liés aux émissions de poussières	2	0	0

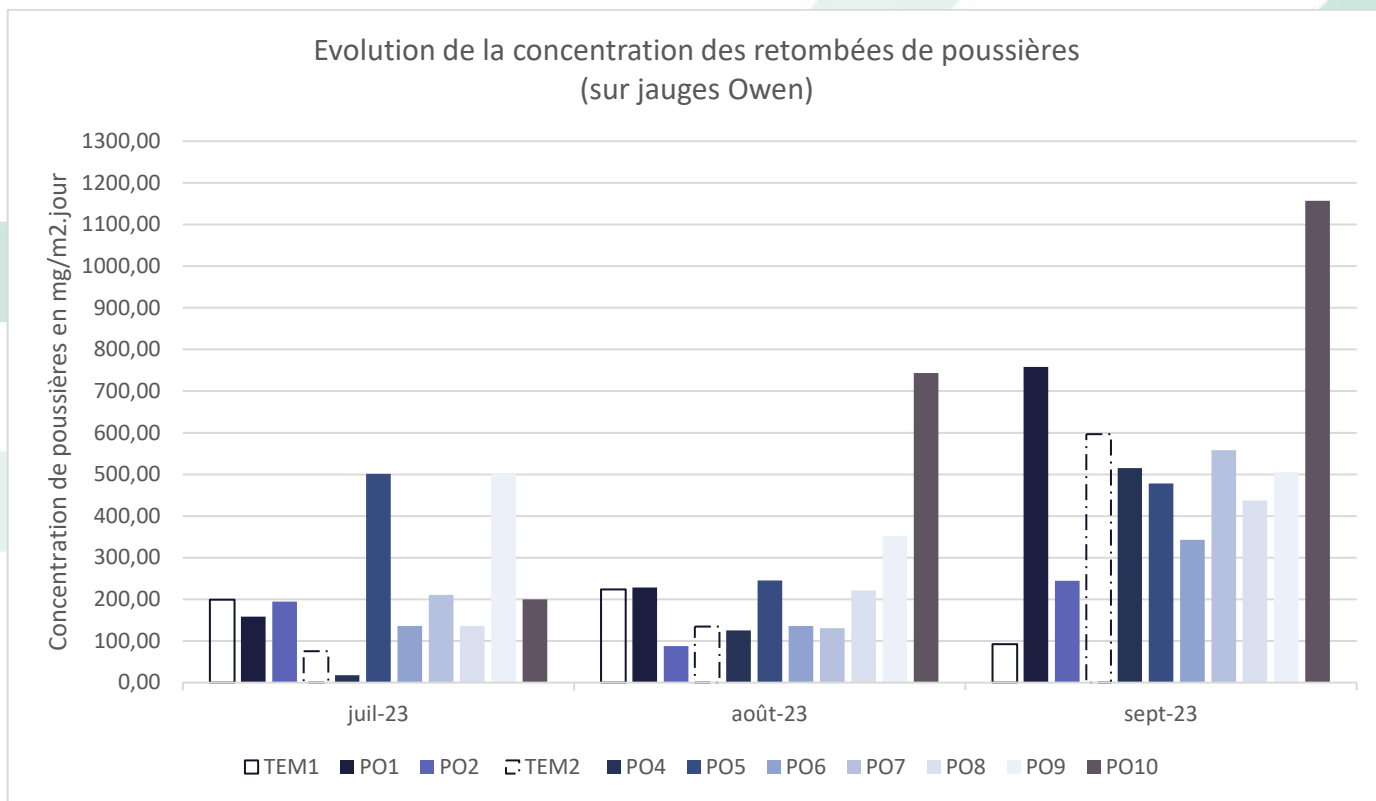
(1) 500 mg/m².jour est le seuil applicable aux carrières classées à autorisation préfectorale au titre des ICPE et pris en référence pour les installations de TELT en l'absence de seuils réglementaires explicites sur les retombées de poussières. Il concerne les points de mesure implantés à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants.

Par simplification ce seuil est appliqué à tous les points surveillés hors point témoin de manière à évaluer l'impact du chantier.

Réglementairement les concentrations à évaluer doivent être exprimées en moyenne annuelle (moyenne des valeurs mesurées sur les 12 derniers mois).

PLUS DANS LE DETAIL

Quelques dépassements de la valeur seuil de 500 mg/m²/jour ont été observés au cours du 3^{ème} trimestre 2023, surtout en septembre. Cependant l'ensemble des points y compris le témoin n°2 présentent de fortes valeurs sur ce mois, des événements extérieurs ont pu contribuer à l'augmentation des concentrations aux divers points suivis. Des travaux de voiries par la commune ont pu aussi impacter la jauge PO10.



#3^{ème} trimestre 2023

FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Deux signalements relatifs aux poussières ont été enregistrés sur le 3^{ème} trimestre 2023, concernant la partie haute de la route de contournement de Modane.

Date	Description de la nuisance	Localisation de la nuisance	Sources du chantier à l'origine de la nuisance	Actions correctives
10/07/23	Poussières lors de déchargement de terre près d'un riverain	Route de contournement, secteur Est	Déchargement de terres	Signalement non recevable, vu l'arrosage déjà effectué y compris à l'entrée du site.
18/07/23	Poussières soulevées sur la route de contournement	Route de contournement	Circulation, terrassement	Soulèvements sporadiques de poussières, parfois liés aux rafales de vent. Les arrosages réguliers des pistes sont effectués.

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour remédier aux situations de gêne occasionnée par les émissions de poussières générées par le chantier.

Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : **04 85 98 98 98**